

Points Apports Volontaires

Ce projet est financé par l'ADEME.

Le budget total pour RITTMO était de 73.513€.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, fixe comme objectif une généralisation du tri à la source des biodéchets à horizon 2025. Cet objectif est renforcé par le paquet économie circulaire adopté par l'Union Européenne en 2018, qui impose la mise en place d'une collecte sélective des biodéchets dans les États membres avant décembre 2023. Ainsi, chaque citoyen devra pouvoir disposer d'un dispositif de tri lui permettant de ne plus jeter ses biodéchets avec les ordures ménagères résiduelles. Une des réponses à ces contraintes réglementaires consiste en la mise à disposition sur l'espace public de points d'apport volontaire (PAV) spécifiques aux biodéchets. Les PAV, de manière générale, permettent d'optimiser les temps de passage des camions de collecte et de limiter les entrées sur des lieux privés. C'est une solution économique qui requiert cependant un contrôle de la propreté par la collectivité, et le respect des bonnes pratiques d'hygiène de chacun des intervenants.

L'étude initiée par le Service Mobilisation et Valorisation des Déchets de l'ADEME, a pour objectifs d'identifier les impacts sanitaires et environnementaux des points d'apports volontaires de biodéchets, ainsi que les bonnes pratiques permettant de limiter les éventuelles nuisances.

Pour répondre à ces objectifs, les travaux réalisés ont été les suivants : Un suivi expérimental de PAV en fonctionnement, afin de suivre l'évolution de paramètres physicochimiques (température et émissions de gaz), des indicateurs pathogènes microbiens et les éventuelles nuisances olfactives et visuelles. Des enquêtes sur le retour d'expérience de collectivités opérant une collecte des biodéchets en PAV ou en sites de compostage partagé, ainsi qu'auprès d'un spécialiste des rongeurs. Le suivi expérimental de PAV (aériens et semi-enterrés) a montré qu'il y a peu de différences selon le type de matériel utilisé. Ce suivi a permis de déterminer que :

- Des gênes olfactives et visuelles sont essentiellement observées durant l'été. Des dégagements d'odeurs et la présence d'insectes (asticots, moucheron et mouches principalement) peuvent incommoder les habitants situés au voisinage direct des PAV.
- Le stockage de biodéchets dans les PAV engendre une faible production de dioxyde de carbone qui est liée au taux de remplissage. Il n'a pas été mesuré de dégagements significatifs d'autres gaz tels que CH₄, H₂S ou encore NH₃.
- Les PAV peuvent contenir des micro-organismes pathogènes aussi bien dans l'air intérieur que sur les surfaces accessibles aux usagers, en toute saison. Les concentrations mesurées ne diffèrent pas forcément de celles mesurées dans l'environnement proche. Néanmoins, comme pour l'utilisation de tout appareillage public, il est recommandé de mettre en place un affichage rappelant aux usagers de se nettoyer les mains après utilisation. Il est également important de renforcer les fréquences de nettoyage et de désinfection de l'extérieur des PAV afin de limiter le développement des microorganismes.

Les résultats des enquêtes réalisées auprès des collectivités et du spécialiste des rongeurs ont montré que la présence de rats est rare et essentiellement liée à leur accès direct aux biodéchets. Il est donc recommandé de choisir un matériel étanche à l'intrusion de rongeurs (pas d'interstice supérieur à 6 mm), d'éviter les dépôts sauvages de déchets de cuisine et de table à proximité, et d'éviter les implantations proches ou sur des espaces propices à leur nidification (sol naturel ou enrobé). Concernant les aires de compostage partagé (quartier et pied d'immeuble), les principales nuisances concernent les moucheron et les mauvaises odeurs. La mise en place de grilles anti-rongeurs en fond de bacs est préconisée pour éviter la présence de rats. Enfin, une attention particulière est nécessaire quant à la mise à disposition des référents de sites et des usagers, d'outils nécessaires au respect des bonnes pratiques de compostage : formation, signalétique et matériel adapté.

Si vous êtes intéressé par ce projet et ses résultats, contactez **Nicolas THEVENIN** .

Mots clés : Déchet ; économie circulaire ; tri ; biodéchet ; microorganismes ; carbone ; ; colza ; plante ;

